



FERDI

Conférence internationale CEMAC-FERDI

**« LES ENJEUX ET INSTRUMENTS DE L'INTEGRATION
REGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE »**

Radisson Blu Okumé Palace Hotel

Libreville, 28-29 Avril 2022



DIFFÉRENCIER LES INDICATEURS D'INTÉGRATION RÉGIONALE: ENGAGEMENTS, BESOINS, RÉSULTATS

Joël Cariolle

Chargé de recherche - FERDI



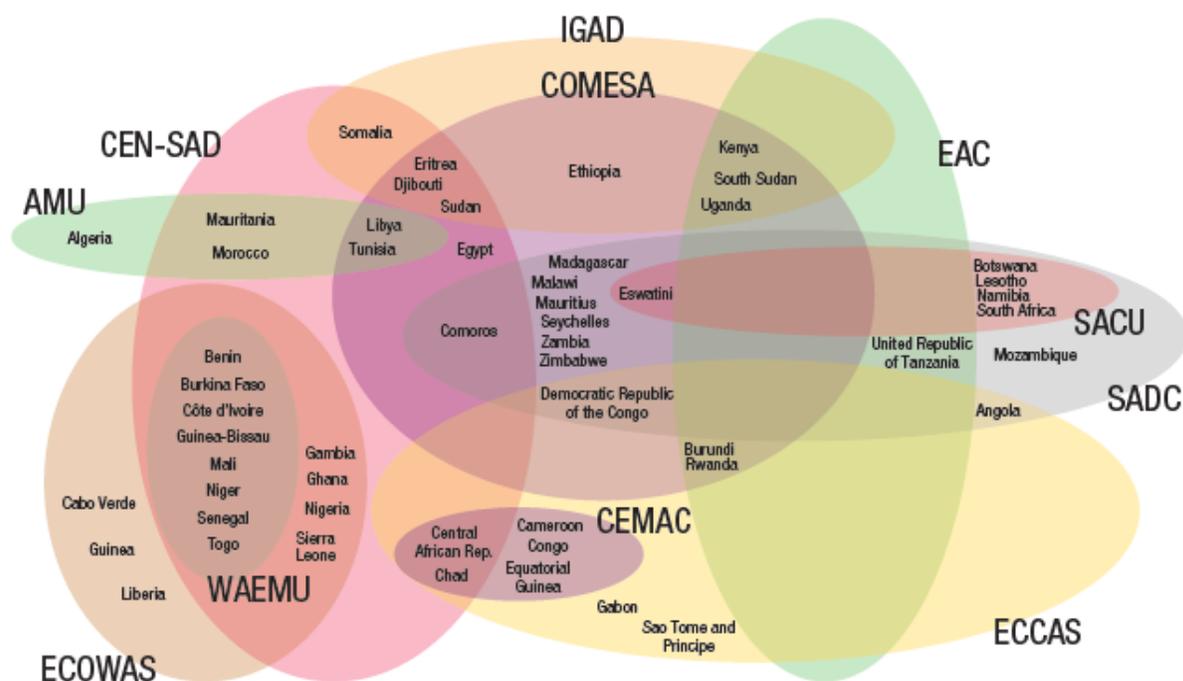
FDi

1. Pourquoi améliorer le suivi de l'intégration régionale?
2. L'indice de besoin d'intégration
3. L'indice d'engagement dans l'intégration
4. Engagement versus performance
5. Perspectives pour la CEMAC



FWDi

1. Pourquoi améliorer le suivi de l'IR en ASS?



Source : CNUCED.

Abréviations : AMU, Arab Maghreb Union (UMA) ; CEN-SAD, Community of Sahelo-Saharan States ; CEMAC, Economic and Monetary Community of Central Africa ; COMESA, Common Market for Eastern and Southern Africa ; EAC, East African Community (CAE) ; ECCAS, Economic Community of Central African States (CEEAC) ; ECOWAS, Economic Community of West African States (CEDEAO) ; IGAD, Intergovernmental Authority on Development ; SACU, Southern African Customs Union ; SADC, Southern African Development Community ; WAEMU, West African Economic and Monetary Union (UEMOA).

Enchevêtrement des accords commerciaux sous-régionaux:

- Difficile de comprendre la dynamique d'intégration au sein du continent africain et de ses sous-régions.
- Les progrès en matière d'intégration restent modérés, en raison de l'insuffisance des fonds dédiés aux projets intégrateurs.
- Mais aussi de l'insuffisance de critères d'allocation équitables et clairs.

→ **Besoin d'un suivi approfondi de l'intégration pour comprendre sa dynamique réelle et pour l'accompagner**

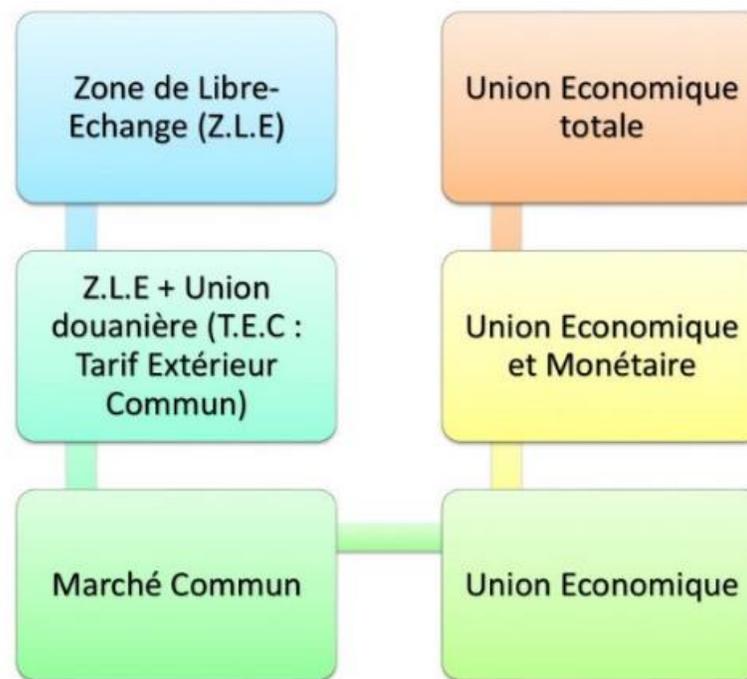


FWDi

1. Pourquoi améliorer le suivi de l'IR en ASS?

Communautés économiques régionales (CER)

Les étapes de l'intégration économique régionale



Les étapes du processus d'intégration économique régionale

The Theory of Economic Integration (Balassa, 1961)

Problème:
Les étapes des processus d'intégration observés en ASS ne suivent pas nécessairement cette logique → Unions Monétaires de la zone Franc.



FWDi

1. Pourquoi améliorer le suivi de l'IR en ASS?

- Le suivi de l'intégration régionale en Afrique est souvent réalisé à partir d'indices combinant des **indicateurs aux périmètres et aux objectifs hétérogènes**
- Les dispositifs de suivi de l'intégration s'intéressent généralement à deux aspects du processus d'intégration régionale:
 1. **transposition des accords régionaux et textes communautaires** dans la législation nationale, mesurée par des indicateurs de conformité, ou *de jure* => IIRA, matrice SADC Trade Protocol, indicateurs de suivi du COMESA, Common Market Scorecards de l'EAC
 2. **performances en matière d'intégration** enregistrées par les États membres d'une même CER, mesurées par des indicateurs de résultats, ou *de facto*

Cette approche ne permet pas d'apprécier et comparer la vigueur avec laquelle les États membres d'une CER essaient d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés dans le cadre du processus d'intégration

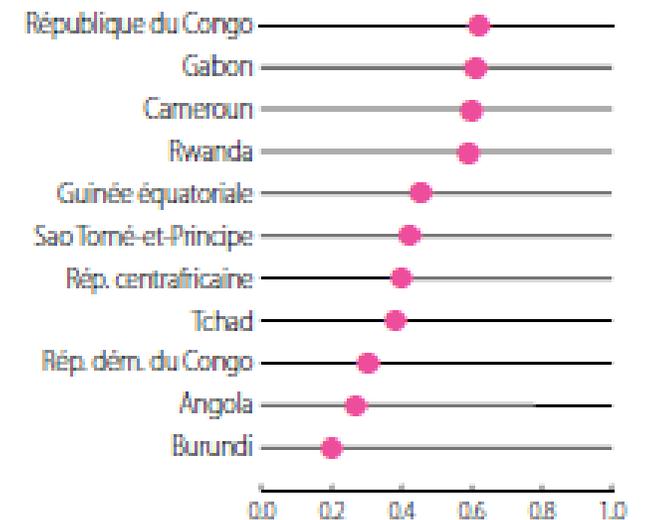


FWDi

1. Pourquoi améliorer le suivi de l'IR en ASS?

- À titre d'exemple, l'**indice d'intégration régionale en Afrique (IIRA)**, proposé par la Banque africaine de développement, l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies, associe des:
 - indicateurs de conformité des textes communautaires (ex: ratification protocole libre circulation)
 - des indicateurs de d'obstacles au commerce régional (ex: niveau moy. effectif des DD)
 - des indicateurs de politiques nationales (ex: invest. infrastructure)
 - indicateurs de résultats des politiques d'intégration (ex: commerce intra)

Scores généraux des pays membres de la CEEAC
IIRA 2019



Répartis en 5 composantes: Intégration commerciale, macroéconomique, productive, des infrastructures, libre circulation des personnes.

L'IIRA n'est disponible qu'à l'échelle de la CEEAC, zone régionale de référence pour l'IIRA



FWDi

1. Pourquoi améliorer le suivi de l'IR en ASS?

- **Problème:** l'IIRA est constitué **d'indicateurs hétérogènes par leur nature**, ce qui rend difficile la compréhension des facteurs qui sous-tendent son évolution, et rend l'indice peu opérationnel pour guider les politiques d'intégration:
 - Sensibiliser l'opinion publique et comparer les performances des EM entre eux ?
 - Servir de critère d'allocation des fonds dédiés à la intégration ?
- **Solution?** Cibler le suivi sur les **résultats de l'intégration**, en utilisant des indicateurs tels que:
 - La convergence des taux de croissance et d'inflation
 - La contribution des échanges intra-communautaires dans le commerce total
 - L'attractivité et la compétitivité des EM
 - La diversification des échanges

Limite: les indicateurs de résultats sont altérés par i) l'occurrence de **chocs externes** (volatilité des prix, conflits internes, etc.), ii) des **handicaps structurels** qui préfigurent des **besoins d'intégration régionale**



FRDi

2. Un indicateur de besoin d'intégration régionale

- **Le déficit en infrastructures (régionales)** de transport, de télécommunications, énergétiques, combiné à des **handicaps géographiques et une taille de marché limitée**, représentent des obstacles majeurs à l'intégration de certaines économies dans l'économie mondiale...
- ... et aboutissent à des **besoins plus important d'intégration** pour ces dernières.
- Guillaumont & Guillaumont Jeanneney (2014, RED) montrent l'intérêt d'un **indice de besoin d'intégration régionale (IBIR)** pour guider les politiques d'appui à l'intégration régionale, reposant sur l'agrégation de deux indicateurs:
 1. La **taille du marché intérieur**, mesurée par le niveau du PIB.
 2. L'**éloignement des marchés extérieurs**, mesuré par la distance nécessaire pour atteindre un certaine part du marché mondial (% des importations ou exportations mondiales de B&S) ajustée de i) l'enclavement et ii) du déficit en infrastructures.
- Selon ces critères, la **CEMAC a un besoin important d'intégration**. Cette mesure des besoins en intégration régionale fait directement écho aux efforts et à l'engagement nécessaires, tant de la part des Etats membres que des institutions régionales.



FDI

3. L'indice d'engagement dans l'intégration régionale

- Un besoin d'intégration plus fort conduit souvent à des politiques d'intégration plus vigoureuses
- L'engagement dans l'IR est le **chainon manquant entre le besoin d'intégration des Etats et les résultats du processus d'intégration.**
- **Objectif d'un indice d'engagement dans l'IR:** valoriser et promouvoir l'engagement des Etats à mettre en œuvre des politiques énergiques d'intégration
- La mesure de cet engagement doit se faire **au regard des objectifs de convergence des politiques macroéconomiques, sectorielles et de réalisation du marché commun.**
- Ces objectifs sont encadrés par des **textes communautaires**, définissant des modalités et outils pour atteindre ces objectifs.
- Une manière concrète de mesurer l'engagement consiste à suivre la **transposition et l'application des textes communautaires**

Nous illustrons de notre propos à partir du travail réalisé pour la Commission de l'UEMOA. D'autres approches existent, telles que les Common market scorecards de la CAE.



EWADI

3. L'indice d'engagement dans l'intégration régionale

L'indice d'engagement est une **mesure synthétique agrégeant des indicateurs d'engagement par rapport aux textes communautaires**.

Son élaboration suit plusieurs étapes:

- **Sélection des textes** - chaque texte doit:
 - Impliquer un engagement des Etats, et non de la Commission
 - Être applicable aujourd'hui, ou le cas échéant,
 - Avoir été mis à jour par un texte plus récent impliquant un engagement de même nature
- **Regroupement des textes** - chaque texte est regroupé par:
 - Dimension de l'intégration régionale
 - Au sein de chaque dimension, par thématiques/sous-thématiques plus spécifiques



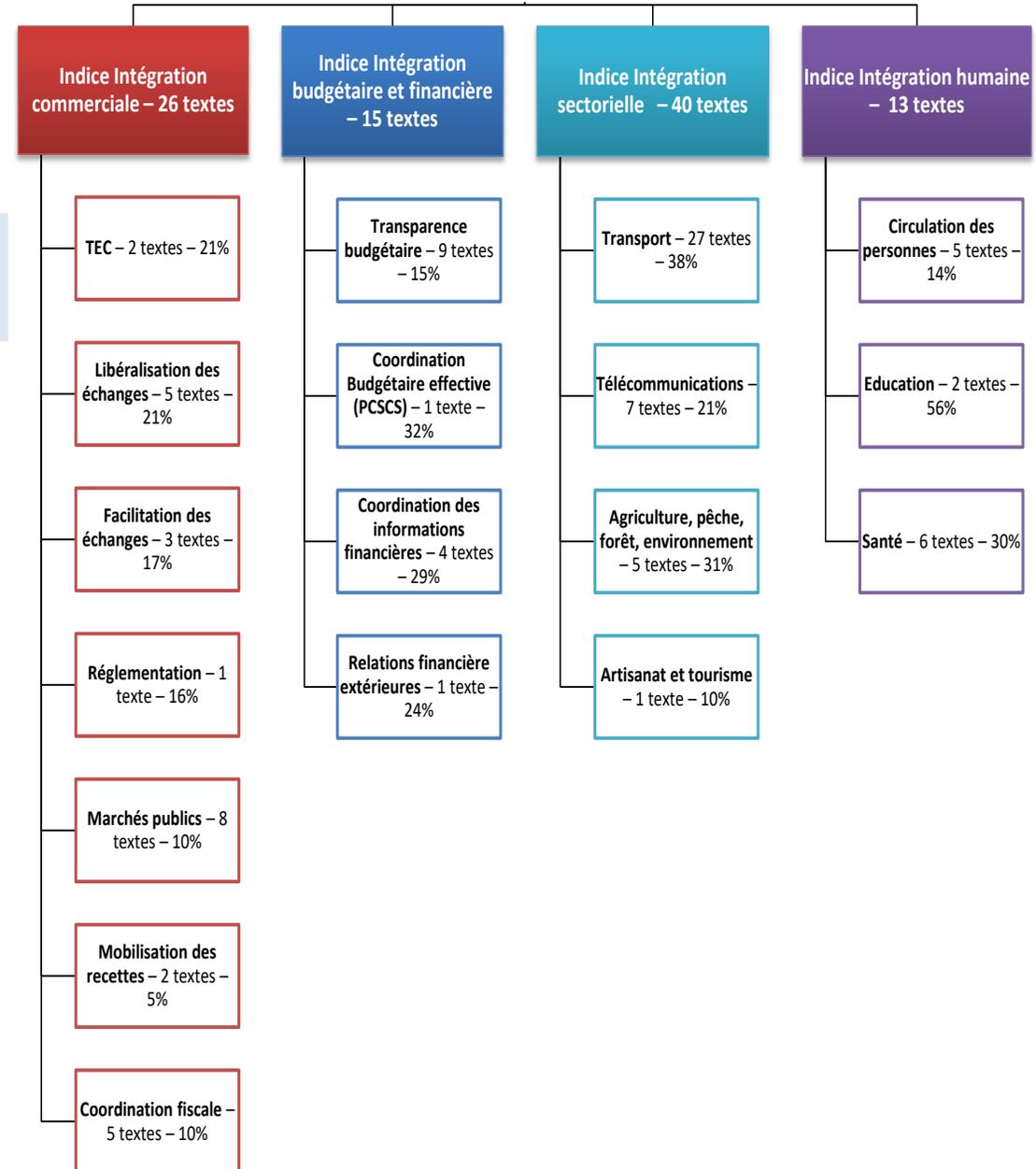
FWDi

3. Intérêt, principes et élaboration d'un indice d'engagement

■ Application à l'UEMOA

Les textes sont répartis dimensions et sous-dimensions de l'intégration régionale:

- **Intégration commerciale**
 - **Intégration budgétaire et financière**
 - **Intégration sectorielle**
 - **Intégration humaine**
- Illustration de l'application de l'indice à l'intégration commerciale





FEADi

3. L'indice d'engagement dans l'intégration régionale

Extrait de l'organisation des textes relatifs à l'intégration commerciale

	C	D	E	F	G
1	Thématique	Sous-thématique	Theme	Texte	Intitulé
2	Concurrence	Marchés publics	Marchés publics	Décision n°11/2012/CM/UEMOA	Portant adoption du Dossier Standard Régional d'Acquisitions (DSRA) pour les DSP
3	Concurrence	Marchés publics	Marchés publics	Décision n°12/2012/CM/UEMOA	Portant adoption du DSRA des prestations intellectuelles et du modèle de rapport d'évaluation
4	Concurrence	Marchés publics	Marchés publics	Décision n°13/2012/CM/UEMOA	Portant adoption des DSRA de travaux, fournitures et services courants et du modèle de rapport d'évaluation
5	Concurrence	Marchés publics	Marchés publics	Directive n°01/2002/CM/UEMOA	Relative à la transparence des relations financières, d'une part entre les Etats membres et les entreprises publiques et d'autre part entre les Etats membres et les organisations internationales
6	Concurrence	Marchés publics	Marchés publics	Directive n°04/2005/CM/UEMOA	Portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public dans l'UEMOA
7	Concurrence	Marchés publics	Marchés publics	Directive n°04/2012/CM/UEMOA	Relative à l'éthique et à la déontologie dans les marchés publics et de délégations de service public dans l'UEMOA
8	Concurrence	Marchés publics	Marchés publics	Directive n°05/2005/CM/UEMOA	Portant contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public dans l'UEMOA
9	Concurrence	Réglementation	Réglementation	Directive n°02/2002/CM/UEMOA	Relative à la coopération entre la commission et les structures nationales de concurrence des Etats membres de l'UEMOA pour l'application des articles 88, 89 et 90 du traité de l'UEMOA
10	Concurrence	Réglementation	Réglementation	Règlement n° 04/2002/CM/UEMOA	Relatif aux aides d'Etat à l'intérieur de l'UEMOA et aux modalités d'application de l'article 88 du traité
11	Concurrence	Réglementation	Réglementation	Règlement n°02/2002/CM/UEMOA	Règlement sur les pratiques commerciales anti-concurrentielles
12	Concurrence	Réglementation	Réglementation	Règlement n°03/2002/CM/UEMOA	Relatif aux procédures applicables aux ententes et abus de positions dominantes à l'intérieur de l'UEMOA
13	Concurrence	Réglementation	Réglementation	Règlement n°09/2003/CM/UEMOA	Portant Code Communautaire Antidumping
14	Fiscalité interne	Coordination fiscale	Acompte Impôt sur bénéfices	Directive n°07/2001/CM/UEMOA	Portant régime harmonisé de l'acompte sur impôt assis sur les bénéfices au sein de l'UEMOA
15	Fiscalité interne	Coordination fiscale	Fiscalité directe	Directive n°01/2008/CM/UEMOA	Portant harmonisation des modalités de détermination du résultat imposable des personnes morales au sein de l'UEMOA
16	Fiscalité interne	Coordination fiscale	Fiscalité directe	Directive n°02/2010/CM/UEMOA	Portant harmonisation de la fiscalité applicable aux valeurs mobilières dans les Etats membres de l'UEMOA
17	Fiscalité interne	Coordination fiscale	Fiscalité directe	Directive n°08/2008/CM/UEMOA	Portant harmonisation des taux de l'impôt assis sur les bénéfices des personnes morales dans les Etats membres de l'UEMOA
18	Fiscalité interne	Coordination fiscale	Non double imposition	Règlement n°08/2008/CM/UEMOA	Portant adoption des règles visant à éviter la double imposition au sein de l'UEMOA et des règles d'assistance en matière fiscale
19	Fiscalité interne	Coordination fiscale	TVA	Directive n°06/2002/CM/UEMOA	Liste commune de médicaments et matériels exonérés de TVA
20	Fiscalité interne	Mobilisation des recettes	Echanges infos douanes/impôts	Directive n°02/2012/CM/UEMOA	Modernisation et harmonisation des échanges d'infos entre douanes et impôts
21	Fiscalité interne	Mobilisation des recettes	Transition fiscale	Décision n°35/2009/CM/UEMOA	Portant création du dispositif institutionnel de suivi du programme de transition fiscale au sein de l'UEMOA
22	Mesures non Tarifaires	Facilitation des échanges	Procédures douanières	Directive n°02/2012/CM/UEMOA	Portant modernisation et harmonisation des systèmes d'échange d'informations entre les administrations douanières et fiscales dans les Etats membres de l'UEMOA
23	Mesures non Tarifaires	Facilitation des échanges	Procédures douanières	Règlement n°09/2001/CM/UEMOA	Portant adoption du code des douanes de l'UEMOA livre I : cadres organisationnels, procédures et régimes douaniers
24	Mesures non Tarifaires	Facilitation des échanges	Procédures douanières	Règlement n°09/2008/CM/UEMOA	Déterminant des procédures simplifiées de dédouanement
25	Mesures non Tarifaires	Facilitation des échanges	Procédures douanières	Règlement n°10/2008/CM/UEMOA	Relatif aux conditions d'agrément et d'exercice des commissionnaires en douane
26	Mesures non Tarifaires	Facilitation des échanges	Procédures douanières	Règlement n°14/2008/CM/UEMOA	Portant sur les règles et les conditions de constitution, de concession, d'installation et d'exploitation de la zone franche
27	Mesures Tarifaires	Libéralisation des échanges	Règles d'origine	Règlement d'exécution n°14/2002/COM/UEMOA	Déterminant les modalités de demande et de délivrance des certificats d'origine des produits de l'UEMOA
28	Mesures Tarifaires	Libéralisation des échanges	Règles d'origine	Règlement n°13/2002/CM/UEMOA	Portant détermination des éléments constitutifs de la valeur ajoutée communautaire des produits industriels au sein de l'UEMOA
29	Mesures Tarifaires	Libéralisation des échanges	Règles d'origine	Règlement n°12/2002/CM/UEMOA	Portant détermination de la liste d'exceptions au critère de changement de classification tarifaire dans la nomenclature de l'UEMOA
30	Mesures Tarifaires	TEC	NTS	Règlement n°01/2013/CM/UEMOA	Portant modification de l'annexe du règlement n°08/2007/CM/UEMOA du 6 avril 2007 portant adoption de la nomenclature tarifaire et statistique du TEC de l'UEMOA, basée sur la version 2007 du SH de désignation et de codification des marchandises
31	Mesures Tarifaires	TEC	Tarif des douanes	Règlement n°02/2000/CM/UEMOA	modifiant et complétant l'article 8 du règlement N° 02/97/CM/UEMOA du 28 novembre 1997 portant adoption du tarif extérieur commun de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)
32	Mesures Tarifaires	TEC	Valeur en douanes	Règlement n°05/1999/CM/UEMOA	Portant valeur en douane des marchandises



FWDi

3. L'indice d'engagement dans l'intégration régionale

- **Hiérarchisation** des textes suivant deux critères, qui permettra d'associer aux indicateurs une **pondération objective**:
 1. la **nature juridique des textes**: i/ actes et protocoles additionnels, ii/ règlements, iii/ directives, iv/ décision
 2. La **chronologie des textes communautaires**: plus un texte est ancien plus les Etats devraient l'avoir transposé/appliqué,
- On associe ensuite un **indicateur de transposition (*de jure*) et/ou d'application (*de facto*)** pour chaque texte.
- **Source de données**: *Revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires de l'UEMOA.*
- La Revue annuelle joue donc un rôle essentiel en assurant l'actualisation de ce suivi, grâce à des **missions circulaires** dans tous les pays de l'Union visant à **évaluer la bonne transposition/application des textes**.

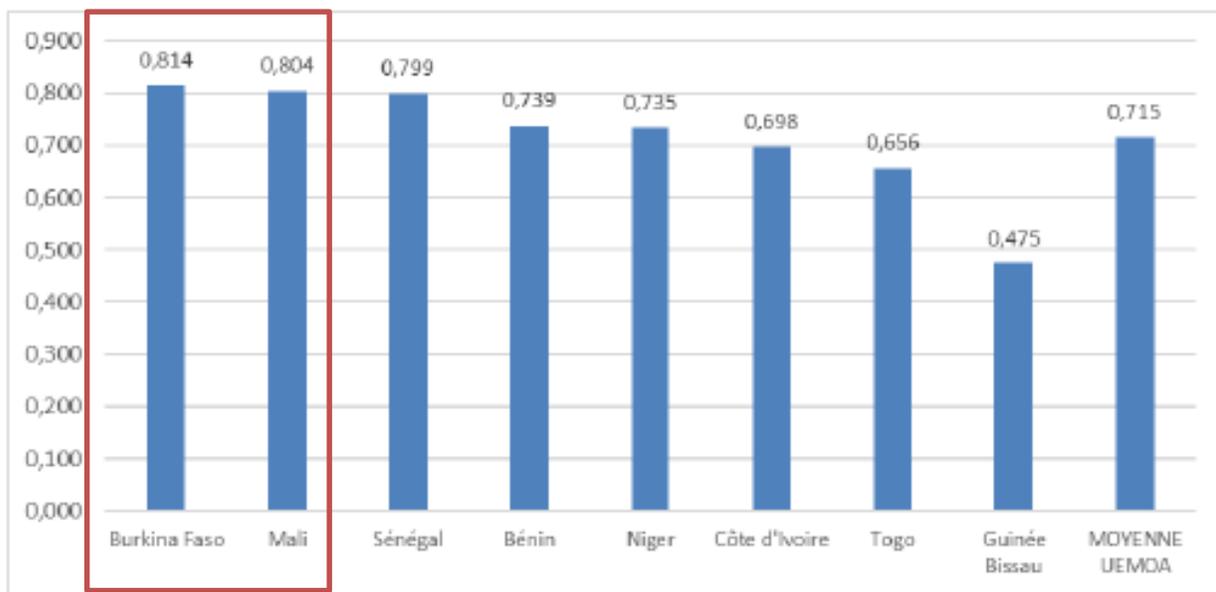
➔ Toute application à une autre communauté régionale repose sur un exercice équivalent.



FWDi

3. L'indice d'engagement dans l'intégration régionale

Indice d'engagement dans l'intégration commerciale



Fort besoin d'intégration

Sous-indices d'engagement par thématique d'intégration commerciale

	Marchés publics	Réglementation	Coordination fiscale	Mobilisation des recettes	TEC	Libéralisation des échanges	Facilitation des échanges
#textes	8	1	5	2	2	5	3
Pondération	11%	16%	10%	5%	21%	21%	17%
Burkina Faso	0,789	0,375	1,000	0,533	1,000	1,000	1,000
Mali	0,901	0,315	0,956	0,457	1,000	1,000	1,000
Sénégal	0,895	0,000	0,900	0,796	1,000	1,000	1,000
Bénin	0,281	0,000	1,000	1,000	1,000	1,000	0,892
Niger	0,777	0,000	0,957	0,407	1,000	1,000	1,000
Côte d'Ivoire	0,661	0,000	0,848	0,694	1,000	1,000	0,680
Togo	0,702	0,000	1,000	0,102	1,000	0,789	1,000
Guinée-Bissau	0,687	0,540	0,000	0,204	1,000	0,000	0,892
MOYENNE UEMOA	0,712	0,154	0,833	0,524	1,000	0,849	0,933

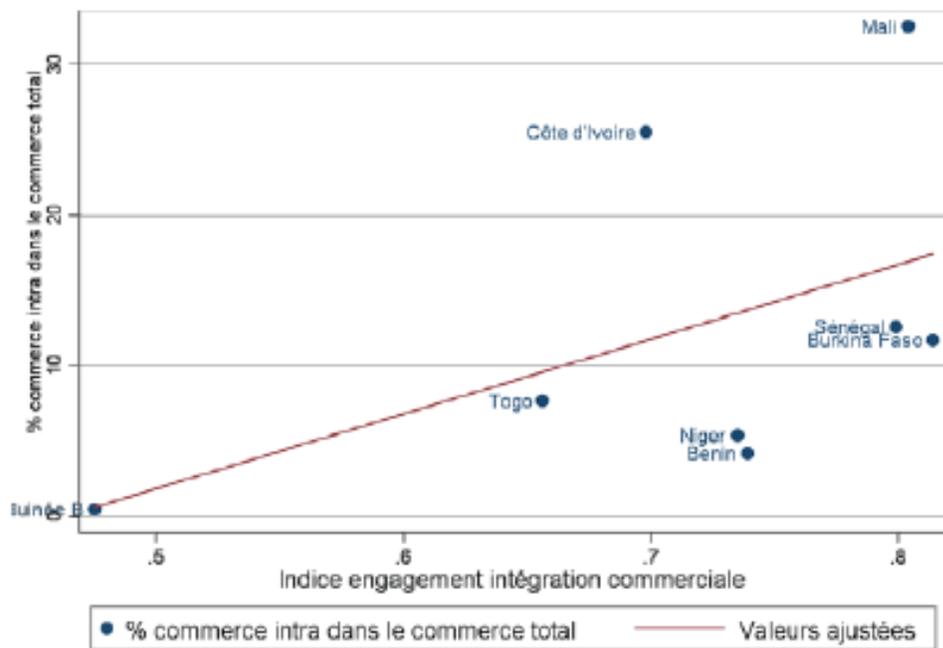
Source : auteurs.



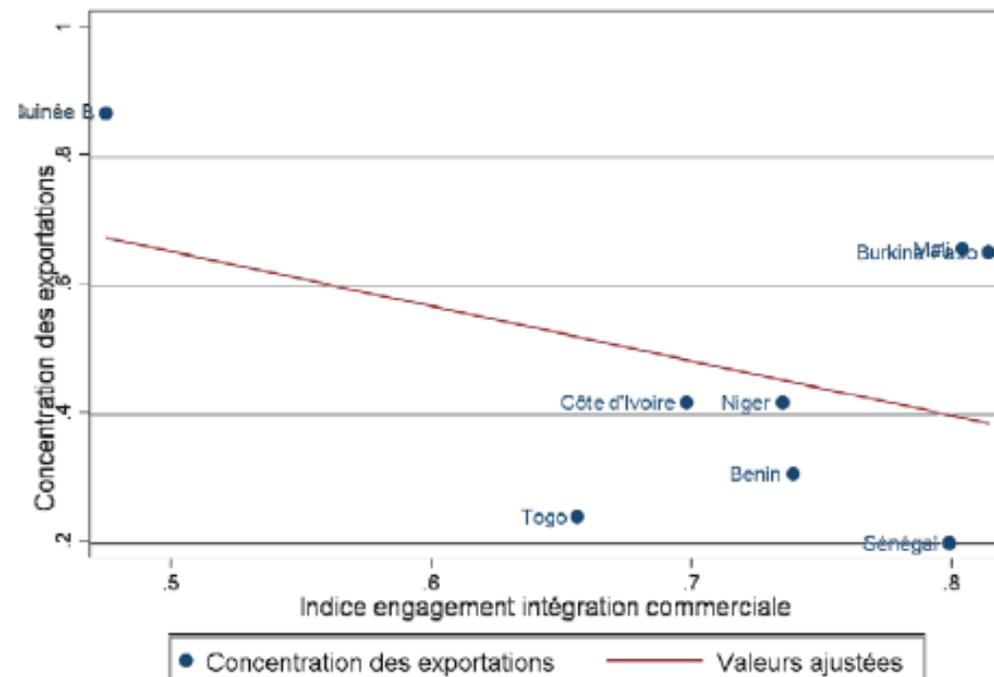
4. Engagement versus performance

Confronter l'indice d'engagement dans l'intégration commerciale à des indicateurs de résultats

Corrélations entre l'engagement dans l'intégration commerciale et le commerce intra-zone en 2015



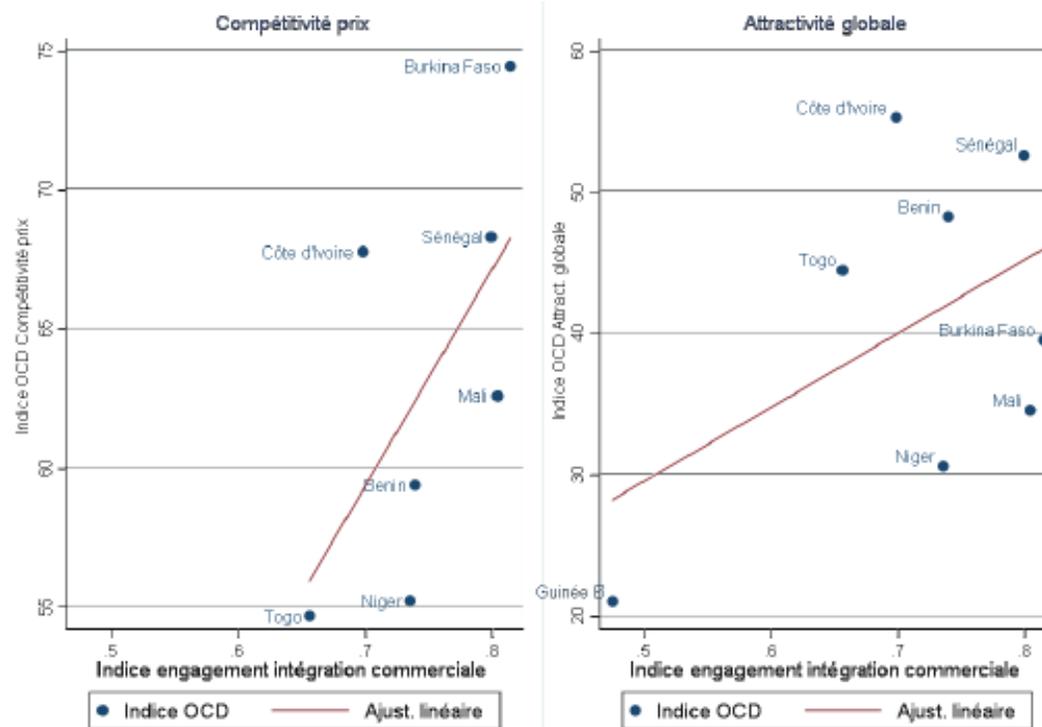
Corrélations entre l'engagement dans l'intégration commerciale et la concentration des exportations en 2016





4. Engagement versus performance

Engagement dans l'intégration commerciale, compétitivité et attractivité des pays de l'UEMOA





FWDi

5. Perspectives pour la CEMAC

- La principale problématique pour appliquer cet indice à d'autres zones est qu'il n'y a pas d'équivalent de la Revue annuelle de l'UEMOA et que de nombreuses données essentielles à son calcul demeurent indisponibles

➔ Il semble indispensable de **dresser en amont un état des lieux des données et statistiques disponibles** :

1. Indicateurs existants et produits sur une base régulière
2. Indicateurs **existants pour d'autres communautés économiques régionales**, qui pourraient être élaborés à partir:
 - a) de données disponibles
 - b) de données à générer
3. De **nouveaux indicateurs** calculés à partir:
 - a) de données disponibles
 - b) de données à générer



FWDi

5. Perspectives pour la CEMAC

Exemples d'indicateurs de résultat de l'engagement calculé à partir des données douanières. Application du TEC :

- Indicateur d'application du TEC

$$\frac{\text{Nbre de produits de catégorie } i \text{ (ex: biens de conso) taxés au taux prévu par le TEC (ex: 30\%)}}{\text{Nbre théorique de produits de catégorie } i \text{ prévu par le TEC}}$$

- Indicateur de dé-catégorisation à la baisse

$$\frac{\text{Nbre de produits de catégorie } i \text{ sous taxés}}{\text{Nbre de produits de catégorie } i \text{ prévus par le TEC}}$$

- Indicateur d'exemption

$$\frac{\text{Nbre total de produits taxés dans le TEC mais exemptés}}{\text{Nbre total de produits taxés dans le TEC}}$$

- Exemple d'indicateurs d'engagement à partir de données douanières gabonaises, voir Cariolle et al. *World Economy* (2019)



FWDi

5. Perspectives pour la CEMAC

- La **Commission de la CEMAC** joue un rôle primordial dans le suivi des progrès de l'intégration régionale dans la sous-région et exprime depuis longtemps les limites qui caractérisent les indicateurs de résultats
- Un indice d'engagement des Etats membres de la CEMAC dans le processus d'intégration régionale en zone CEMAC permettrait de mieux sensibiliser l'opinion sur l'implication des EM dans le processus d'intégration
- et éventuellement constituer **un critère d'allocation des fonds dédiés à l'intégration (combiné à l'IBIR)**.
- Le calcul d'un tel indice pose sans conteste de nombreux défis, notamment en termes de **collecte harmonisée des données nécessaires à son élaboration**
- La mesure de l'engagement des Etats permettrait d'assurer un suivi mettant l'accent sur les **efforts déployés par les Etats membres** pour transposer et appliquer les textes communautaires, d'autant plus pertinent à l'heure où la CEMAC fait évoluer ses textes communautaires, notamment en matière de fiscalité.



FerDi

Merci pour votre attention!

Joël Cariolle – Chargé de recherche Ferdi
joel.cariolle@ferdi.fr